

VILLE D'ARGENTAN

Département de l'Orne

Délibération du Conseil municipal

Séance du 17 novembre 2025

Date de convocation
7 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Pouvoir: 1
Votants: 29

Vote
Pour: 29
Contre: 0
Abstention : 0

Publication le :
- 2 DEC. 2025

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents: LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint*; BENOIST Danièle, *2^{ème adjointe}* ; LASNE Hervé, *3^{ème adjoint}* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème adjointe}* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème adjoint}* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème adjointe}* ; LADAME Julian, *7^{ème adjoint}* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte; FRÉNÉHARD Guy; GOBÉ Carine; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusé : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.

2025-141 Budget principal - Décision modificative n° 3

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:						306 953,00(
chapitre	artide	nature	gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
011	615221	BAT		312	H4		Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	142 510,00
011	615221	FIN		01	00		Entretien et réparations sur biens immobiliers - Bâtiments publics	180059,00
011	6216	GRH		021	00		Personnel extérieur au service - Personnel affecté par le GFP de rattachement	-15 000,00
011	62876	GRH		021	00		remboursement de frais -Au GFP de rattachement	15000,00
66	66111	FIN		01	00		Intérêts des emprunts et dettes	-1000,00
66	66115	FIN		01	00		Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	-19000,00
011	6042	EVE		028	D2		Achats de prestations de services	4384,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:						379449,00(
chapitre	artide	nature	gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
042	722	FIN		01	00		Productions immobilisées	199 390,00
75	75888	FIN		01	00		Autres produits divers de gestion courante -Autres	180059,00

TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT:						51613,67(
chapitre/ opération	article	nature	gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
104	2158	SPO	322	G4		Renouvellement matériel et mobilier	-2 520,00€
104	2051	SPO	321	G4		Renouvellement matériel et mobilier	2 520,00€
104	2188	BAT	020	FO		Renouvellement matériel et mobilier	3 630,00€
104	2188	SDP	7222	FI3		Renouvellement matériel et mobilier	-3 630,00€
104	21568	TEC	12	FO		Renouvellement matériel et mobilier	4 708,50
104	2188	SDP	7222	FI3		Renouvellement matériel et mobilier	-4 708,50
040	21318	FIN	01	CO		Constructions - Autres bâtiments publics	199 390,00
227	2313	BAT	312	H4		Restauration église Saint Martin	52 433,00
227	2313	BAT	312	H4		Restauration église Saint Martin	14400,00
201	2313	TEC	020	FO		Hôtel de ville	14100,00
310	21318	BAT	312	F5		Sinistre grêle	116 941,00
317	21311	OAG	020	ED		Aménagement espace France Service	-120000,00
229	2158	SDP	020	F7		Aménagement aire de free ness	-18161,00
16	1641	FIN	01	CO		Emprunt en euros	-3000,00
225	21352	CFM	020	JD		Déconstruction ancienne clinique	-55000,00
206	21314	BAT	325	G4		Centre de tir	-17 670,00
309	2031	CFM	60	JB		Action cœur de ville	-95000,00
103	2151	SDP	020	F7		Gros entretien voirie	-36819,33

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT:						51613,67 €	
chapitre/ opération	article	nature	gestionnaire	fonction	service	libellé du compte	montant
102	1318	SDP	511	F7		Gros entretien parcs jardins aires de jeux	16435,00€
228	1313	QDA	316	H3		QDA - Renouvellement parc technique	18669,67€
308	13273	SDP	020	F7		Au fil de l'Orne	16509,00€

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
---	---

Date de convocation
7 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Pouvoir: 1
Votants: 29

Vote
Pour: 29
Contre: 0
Abstention : 0

Publication le :
- 2 DEC. 2025

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *ter adjoint* ; BENOIST Danièle, *2ème adjointe* ; LASNE Hervé, *3ème adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4ème adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5ème adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6ème adjointe* ; LADAME Julian, *7ème adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUDET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusé: VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-142

Budget annexe « Quai des Arts » - Décision modificative n° 2

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-11 ;
Considérant qu'il convient de procéder à des modifications budgétaires pour ajuster des crédits au budget de l'exercice 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'adopter la décision modificative suivante :

TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT:						+ C		
chapitre	article	nature	gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
65	6542	QDA		316	H3		Pertes sur créances irrécouvrables - Créances éteintes	2 775,00
011	606U2	FLU		316	H3		Fournitures non stockées- Energie, électricité	-2 775,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT:						+ C		
chapitre	article	nature	gestionnaire	fonction	service	Antenne	libellé du compte	montant
77	773	FIN		01	XI		Mandats annulés sur exercices antérieurs	3 200,00
70	7062	QDA		316	H3		Redevances et droits des services à caractère culturel	.3 200,00

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

<p>VILLE D'ARGENTAN</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil municipal</p> <p>Séance du 17 novembre 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir : 1 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>
<p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>2025-143 Clôture du budget annexe « Musées »</p>

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29, L.2221-1 et suivants, et L.2221-11 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D18/126 du 26 novembre 2018 portant création d'un budget annexe « Musées » ;

Considérant que le budget annexe « Musées » de la Ville d'Argentan, créé pour répondre à un besoin spécifique à l'époque, n'a plus de raison d'être aujourd'hui ;

Considérant qu'il apparaît opportun d'intégrer le budget annexe « Musées » au budget principal de la Ville d'Argentan ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De clôturer le budget annexe « Musées » au 31 décembre 2025 et de transférer au 1^{er} janvier 2026 l'intégralité de l'actif, du passif et des résultats du budget annexe « Musées » au budget principal.

Article 2

De charger Monsieur le Maire de procéder à toutes les écritures comptables nécessaires à cette opération et, plus généralement, de signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29</p> <p><u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-144	Travaux réalisés en régie pour l'année 2025
----------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la circulaire n° INTB9400257C du 23 septembre 1994 définissant entre autres la notion de travaux en régie ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Considérant l'intérêt public à réaliser des travaux en régie ;
Considérant les états de travaux d'investissement effectués en régie ;
Considérant la nécessité pour la commune de valoriser les travaux réalisés par les agents communaux ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'état récapitulant les travaux ci-dessous réalisés en régie :

LIEUX	Fournitures	Nombre d'Heures	Coût M.Oeuvre	TOTAL Fournitures+MO
Eglise de Coulandon reprise plancher	12 382,00 €	557	15 596,00	27 978,00
Complexe sportif Pelchat réfection vestiaires	48 528,00 €	1676	46 928,00	95 456,00
CIM Crédit à la construction	42 356,00 €	1200	33 600,00	75 956,00
TOTAL	103 266,00 €	3433	96 124,00	199 390,00

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris les écritures comptables de valorisation.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal <hr/> Séance du 17 novembre 2025
---	---

Date de convocation
7 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Pouvoir: 1
Votants: 29

Vote
Pour: 29
Contre: 0
Abstention : 0

Publication le :
- 2 DEC. 2025

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusé : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-145

Budget principal - Mesures conservatoires pour 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1612-1 et L.1612-2;
Considérant la possibilité pour l'exécutif de la collectivité, lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, que celui-ci peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ;
Considérant la nécessité pour le conseil municipal, en ce qui concerne les dépenses d'investissement, de délibérer afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles dans la limite du quart des crédits inscrits à l'exercice précédent ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses nouvelles d'investissement pour un montant de 398 250 € comme suit :

Opération	Intitulé de l'opération	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2025	Ouverture anticipée de crédits d'investissements IPOUr 2026
101	Gros entretien de bâtiments et Infrastructures	300000€	75 000€
102	Gros entretien parc. Jardins, aire de jeux	135 000 €	33 750€
103	Gros entretien voirie (voie, trottoir, parking, toilettes publiques, ...)	240000€	60000€
104	Renouvellement matériel et mobilier	306700€	76675 €
105	Programmation de travaux d'accessibilité des ERP (AD'API)	50000€	12 500€
108	OPAH et OPAH RU	90000 €	22 500 €
109	Numérisation du patrimoine public	10 000 €	2500€
110	Actions transitions et développement durable	60000€	15 000€
112	Signalétique extérieure patrimoine public	10000€	2500€
228	Renouvellement du parc technique	62000€	15 500€
225	Déconstruction ancienne clinique	190000 €	47 500€
308	Au fil de l'Orne	20000€	5000€
309	Actions cœur de ville	95 000€	23 750€
313	Reprise de concession	24 300€	6075€
		1593 000€	398250€

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025	Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29	<u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUTI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte; FRÉNÉHARD Guy; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle; TERRÉ Françoise; THIERRY Anne-Charlotte.
<u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0	<u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).
Publication le : - 2 DEC. 2025	<u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.

2025-146	Fonds de concours - Adoption des montants relatifs au programme de voirie et eaux pluviales réalisés au 21 septembre 2023
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5214-16 V ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 02017-193 ADM du 28 novembre 2017 adoptant le principe du financement par fonds de concours des travaux de voirie ;
Vu la convention cadre relative aux fonds de concours de voirie adoptée conjointement par Argentan Intercom le 17 avril 2018 et par délibération du Conseil municipal n° 18-115 du 26 novembre 2018 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 02021-15 VOi du 16 février 2021 prorogeant d'un an la convention cadre ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2025-116 du 17 juin 2025 adoptant l'avenant à la convention cadre relative aux fonds de concours ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2025-131 du 17 juin 2025 adoptant la modification du « règlement de voirie » ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2023-144 du 5 octobre 2023 adoptant des montants relatifs au programme de travaux définitivement réalisés pour les années 2019 à 2023 ;
Considérant qu'il est nécessaire pour la commune d'Argentan de reverser les fonds de concours correspondants aux travaux réalisés par Terres d'Argentan Interco ;
Considérant le bilan financier des travaux des programmes de 2019 à 2023 achevés et réglés à la date du 21 septembre 2023 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du coût des travaux de voirie et d'eaux pluviales ci-dessous énumérés, ainsi que leur achèvement :

Année de programmation	Montant prévisionnel des travaux achevés et réglés le 21.09.2023	Règlement effectué	Montant définitif des fonds de concours
2021	50 010,00 €	57 869,93€	14467,48€
2022	398 008,56€	396909,16€	99227,29€
TOTAL	448018,56€	454n9,09€	tt3694,n€

Article 2

D'attribuer à Terres d'Argentan Interco, au regard de travaux, un fonds de concours de 113 694,77 € et d'imputer cette somme au chapitre 204, article 204151 « Subventions d'Equipements versées au GFP de rattachement ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025	Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents: 28 Pouvoir: 1 Votants: 29	Présents: LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.
<u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0	<u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).
Publication le : - 2 DEC. 2025	<u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-147	Fonds de concours -Adoption des montants relatifs au programme de voirie et eaux pluviales réalisés au 3 septembre 2024
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5214-16 V ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 02017-193 ADM du 28 novembre 2017 adoptant le principe du financement par fonds de concours des travaux de voirie ;
Vu la convention cadre relative aux fonds de concours de voirie adoptée conjointement par Argentan Intercom le 17 avril 2018 et par délibération du Conseil municipal n° 18-115 du 26 novembre 2018 ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° 02021-15 VOi du 16 février 2021 prorogeant d'un an la convention cadre ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2025-116 du 17 juin 2025 adoptant l'avenant à la convention cadre relative aux fonds de concours ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2025-131 du 17 juin 2025 adoptant la modification du « règlement de voirie » ;
Vu la délibération du Conseil communautaire n° CC-2024-169 du 12 décembre 2024 adoptant des montants relatifs au programme de travaux définitivement réalisés pour les années 2019 à 2023 ;
Considérant qu'il est nécessaire pour la commune d'Argentan de reverser les fonds de concours correspondants aux travaux réalisés par Terres d'Argentan Interco ;
Considérant le bilan financier des travaux des programmes de 2019 à 2023 achevés et réglés à la date du 3 septembre 2024 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De prendre acte du coût des travaux de voirie et d'eaux pluviales ci-dessous énumérés, ainsi que leur achèvement :

Année de programmation	Montant prévisionnel des travaux achevés et réglés le 03.09.2024	Règlement effectué	Montant définitif des fonds de concours
2019	154285,96 €	146144,52€	36 536,13€
2021	94542,00€	94541,80€	23635,45€
2023	290 510,47 €	294877,51€	73719,38€
TOTAL	539338,43€	535563,83€	133890,96€

Article 2

D'attribuer à Terres d'Argentan Interco, au regard de travaux, un fonds de concours de 133 890,96 € et d'imputer cette somme au chapitre 204, article 204151 « Subventions d'Equipements versées au GFP de rattachement ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Mamà,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants : 29</p> <p><u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusé</u>: VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.</p>

2025-148	Modification du service commun cuisine centrale en service commun de restauration territoriale -Adoption de la convention
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 et suivants ;
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° D14/161 du 11 décembre 2014 créant le service commun de restauration collective ;
Vu la convention initiale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 ainsi que les deux avenants entrés en vigueur respectivement le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} janvier 2021 entre la Ville d'Argentan, la communauté de communes et le CCAS d'Argentan ;
Considérant le fonctionnement actuel du service commun « cuisine centrale » ;
Considérant la nécessité de clarifier les règles qui encadrent le service commun actuel en le renommant et en y intégrant le maraîchage ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 4 novembre 2025 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De dire qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, le service commun « cuisine centrale » devient un service commun « restauration territoriale » entre Terres d'Argentan Interco et la Ville d'Argentan.

Article 2

D'approuver les termes de la convention du service commun « restauration territoriale ».

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29 <u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0 <u>Publication le :</u> - 2 DEC. 2025	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p>Présents : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusé</u>: VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian}.</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.</p>

2025-149	Tarifs de location des salles communales (autres que celles du Quai des Arts, du Hall du champ de foire et des équipements sportifs couverts) pour l'année 2026
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2144-3 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-146 du 16 décembre 2024 portant sur les tarifs des locations de salles communales ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger, avec effet au 31 décembre 2025, la délibération n° 2024-146 du 16 décembre 2024.

Article 2

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

Espace René CASSIN

Désignation	Forfait	Associations Argentanaises	Associations intercommunales	Particuliers Argentanais	Particuliers intercommunaux	Autres organismes
Réunion, formation, permanence, conférence	journalier	28,00 €	33,00 €	32,40 €	39,00 €	39,00 €
Vin d'honneur - Repas froid - petite salle	journalier	73,10 €	88,10 €	128,80 €	154,60 €	154,60 €
	week-end	111,20 €	133,20 €	195,00 €	234,00 €	234,00 €
Vin d'honneur - Repas froid - grande salle	journalier	140,50 €	168,60 €	223,50 €	268,20 €	268,20 €
	week-end	209,10 €	251,20 €	336,00 €	403,10 €	403,10 €

Salle Mille Club

Désignation	Forfait	Associations Argentanaises	Associations intercommunales	Particuliers Argentanais	Particuliers intercommunaux	Autres organismes
Réunion, formation, permanence, conférence	journalier	28,00 €	33,00 €	32,40 €	39,00 €	39,00 €
Vin d'honneur - Repas froid	journalier	73,10€	88,10 €	128,80 €	154,60 €	154,60 €
	week-end	111,20 €	133,20 €	195,00 €	234,00 €	234,00 €

Salle Pierre CURIE

Désignation	Forfait	Associations Argentanaises	Associations intercommunales	Particuliers Argentanais	Particuliers intercommunaux	Autres organismes
Réunion, formation, permanence, conférence	journalier	28,00 €	33,00 €	32,40 €	39,00 €	39,00 €

Salle MAUPASSANT

Désignation	Forfait	Associations Argentanaises	Associations intercommunales	Particuliers Argentanais	Particuliers intercommunaux	Autres organismes
Réunion	journalier	28,00 €	33,00 €	32,40 €	39,00 €	39,00 €
Réunion avec office	journalier	68,50 €	73,50 €	72,90 €	79,50 €	79,50 €
Salle	journalier	94,70 €	113,40 €	183,80 €	220,30 €	220,30 €
	week-end	144,30 €	168,60 €	277,00 €	332,00 €	332,00 €
Salle avec office	journalier	140,50 €	168,60 €	223,50 €	268,20 €	268,20 €
	week-end	209,10€	251,10€	336,00 €	403,10 €	403, 10 €

Salle Granae Alexandrine

Désignation	Forfait	Associations Argentanaises	Associations intercommunales	Particuliers Argentanais	Particuliers intercommunaux	Autres organismes
Réunion, formation, permanence, conférence	journalier	28,00 €	33,00 €	32,40 €	39,00 €	39,00 €
Salle avec office	journalier	140,50 €	168,60 €	223,50 €	268,20 €	268,20 €
	week-end	209,10€	251,10€	336,00 €	403,10 €	403, 10 €

Dispositions particulières :

- Gratuité accordée aux associations argentanaises pour des réunions de travail (limitée à 10 par an), au-delà de 10 gratuités, le tarif appliqué sera de **28,00 €**
- Inhumation : Tarif unique de **30,00 €** pour la location d'une salle communale pour les personnes inhumées à Argentan.
- Exceptionnellement sur décision du maire ou de son adjoint, les organismes partenaires de la ville pourront bénéficier du tarif "associations argentanaises" ou d'une prise en charge de la location hors fluide.
- Les agents de la Ville d'Argentan pourront bénéficier de la gratuité d'une salle pour leur pot de départ en retraite.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME

Le Maire,
Frédéric LEVEILLE

VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29</p> <p><u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.</p> <p><u>Absents</u>:</p>

2025-150 Tarifs de location du Hall du champ de foire pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2144-3 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2024-145 du 16 décembre 2024 portant sur les tarifs de location du Hall du champ de foire ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger, avec effet au 31 décembre 2025, la délibération n° 2024-145 du 16 décembre 2024.

Article 2

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

HALL 1 ou 2	TARIFS	
	Tarifs forfaitaire journalier	Tarifs forfaitaire week-end
Associations Argentanaises	253,00 €	379,00 €
Associations intercommunales	307,00 €	440,00 €
Entreprises/Particuliers Argentanais	550,00 €	881,00 €
Entreprises/Particuliers intercommunaux	660,00 €	1 056,00 €
Associations/Particuliers hors intercommunaux	825,00 €	1 321,00 €
Organismes, entreprises hors intercommunaux, Congrès, Assemblées Générales, Salons ...	957,00 €	1 435,00 €
Mariages	1 197,00 €	1 794,00 €

CAUTION

360,00 €

HALL ENTIER	TARIFS	
	Tarifs forfaitaire journalier	Tarifs forfaitaire week-end
Associations Argentanais,3s	506,00 €	716,00 €
Associations intercommunales	615,00 €	830,00 €
Entreprises/Particuliers Argentanais	1101,00€	1 661,00 €
Entreprises/Particuliers intercommunaux	1321,00€	1 993,00 €
Associations/Particuliers hors intercommunaux	1651,00 €	2 491,00 €
Organismes, entreprises hors intercommunaux, Congrès, Assemblées Générales, Salons ...	1918,00€	2 942,00 €
Mariages	2 395,00 €	3 679,00 €

CAUTION	670,00 €
----------------	----------

FORFAIT CHAUFFAGE / HEURE	
Hall 1 ou 2	16,00 € par heure
Hall entier	26,50 € par heure

OPTIONS HALL DU CHAMPS DE FOIRE	TARIFS
Coût d'une heure travaillée par agent	28,30 €
Forfait déplacement astreinte	110,10€
Cuisine (forfait /jour)	127,00 €
Bar + armoire réfrigérée (forfait /jour)	92,30 €
Stand (cloison) au m2	6,69 €
Tente de réception 3mx3m	34,10 €
Parquet de danse au m2	2,53 €
Praticable (1 mx2m) au m2	2,43 €
Module scène {1,22mx1 ,22mx06} au m2	2,43 €
Table OTTO noire 0,80m:<1,80m (l'unité)	2,43 €
Table ronde 8 personnes (l'unité)	2,33 €
Uh mange debout	2,23 €
Chaises (l'unité) au-delà de 400 chaises	0,83 €
Grille exposition 1mx2m (l'unité)	1,37 €
Internet	Gratuit
Pont d'éclairage	275,30 €
Téléviseur	26,40 €
Vidéo projecteur	44,00 €
Pupitre	31,90 €
système de diffusion son (2 enceintes)	101,30€
Ecran rétro-projection	31,20 €
Gradins 191 places	150,00 €

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
 Julian UDAME

Le Maire,
 Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
---	---

Date de convocation
7 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 28
Pouvoir: 1
Votants: 29

Vote
Pour: 29
Contre: 0
Abstention : 0

Publication le :

- 2 DEC. 2025

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint*; BENOIST Danièle, *2^{em} e adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{em} e adjoint*; MICHEL Clothilde, *4^{em} e adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy; GOBÉ Carine; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusé: VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.

2025-151	Tarifs des concessions funéraires au 1^{er} janvier 2026
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2223-15 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-053 du 12 mai 2025 portant sur les tarifs des concessions funéraires ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger, avec effet au 31 décembre 2025, la délibération n° 2025-053 du 12 mai 2025.

Article 2

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

CONCESSIONS		
Acquisition ou renouvellement	Durée	Montant
Concession pleine terre	10 ans (enfants - 7 ans)	77,00 €
	10 ans (adultes)	98,00 €
	30 ans	329,00 €
	50 ans	654,00 €
Concession avec caveau (2m ²)	50 ans	862,00 €
	Renouvellement 10 ans	183,00 €
	Renouvellement 30 ans	550,00 €
CAVEAU PROVISOIRE		
Caveau provisoire	Droit journalier	5,00€

ESPACE CINERAIRE		
Acquisition ou renouvellement	Durée	Montant
Cavurne (4 urnes)	10 ans	187,00 €
Case columbarium (2 urnes)	10 ans	385,00 €
Dispersion des cendres au jardin des souvenirs	(sauf Coulandon /St Martin des Champs)	54,00 €

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29</p> <p><u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-152

Tarifs des droits de place foires et marchés pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-18 ;
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-003 du 24 février 2025 portant sur les tarifs des droits de place foires et marchés ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'abroger, avec effet au 31 décembre 2025, la délibération n° 2025-003 du 24 février 2025.

Article 2

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2026 les tarifs suivants :

Désignation	Marchés*
Etalage à partir d'un mètre	1,00 €
Borne électrique/prise	1,50 €

* Une remise de 20% est accordée aux abonnés au trimestre sur le tarif des droits de place marché.

Désignation	Marché nocturne
Emplacement	17, 10 €

Désignation	Marché de noël
Cottage pour 2 jours	40,50 €
Cottage pour 3 jours	57,00 €
2 cottages pour 3 jours uniquement	114,00 €

Désignation	Foire exposition Quasimodo
Emplacement sur parvis, le m ²	3,50 €

Désignation	Fête foraine
Saint-Vincent	
De 1 à 20 m ²	19,00 €
De 21 à 50 m ²	39,50 €
De 51 à 99 m ²	78,00 €
De 100 à 150 m ²	137,00 €
+ de 150 m ²	182,00 €
Caravane	50,00 €
Caution	150,00 €
Quasimodo	
De 1 à 20 m ²	24,50 €
De 21 à 50 m ²	43,00 €
De 51 à 99 m ²	82,00 €
De 100 à 150 m ²	142,00 €
+ de 150 m ²	177,00 €
Caution	150,00 €

Désignation	Occupations divers stands, manèges hors fêtes foraines et marchés
Péréquation du tarif pour la journée d'utilisation	16,00 €
Péréquation du tarif pour 2 jours d'utilisation	32,00 €
Péréquation du tarif de 3 à 7 jours d'utilisation au m ²	2,00 €
Péréquation du tarif de 8 à 15 jours d'utilisation au m ²	3,90 €
Au-delà de 15 jours jusqu'à un mois d'utilisation au m ²	4,90 €

Désignation	Camion vente à emporter
Emplacement à la demi-heure	0,75 €
Emplacement à l'heure	1,30 €

Désignation	Camion outillage
Forfait à la journée	38,50 €

Désignation	Vide-greniers
Emplacement au m ²	1,52 €

Désignation	Divers soectacles /Marionnettes ... }
Emplacement	59,60 €

Désignation	Forfait accès borne électrique chamo de foire
De 1 à 30 ampères	34,50 €
De 31 à 60 ampères	57,50 €
Plus de 61 ampères	94,00 €

Désignation	Cirques
Cirque occupant + de 3000 m ²	472,00 €
Cirque occupant de 2000 à 3000 m ²	352,00 €
Cirque occupant de 1000 à 2000 m ²	238,50 €
Cirque occupant - de 1000 m ²	168,50 €
Benne	70,00 €
Caution pour l'électricité	220,00 €

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025	Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29	<u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUDET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.
<u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0	<u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).
Publication le : - 2 DEC. 2025	<u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-153

Avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour la construction, l'équipement et l'exploitation du crématorium d'Argentan

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1411-1 et suivants ;
Vu le code de la commande publique, notamment l'article R.3135-6 ;
Vu le contrat de délégation de service public pour la construction, l'équipement et l'exploitation d'un crématorium à Argentan, signé le 24 février 2011 ;
Considérant le souhait du délégataire, la société OGF, de procéder à une opération de restructuration dans le but de regrouper les infrastructures de crématoriums gérés par elle, sous le contrôle d'une nouvelle entité dédiée, la Société des Crématoriums ;
Considérant que les capacités financières et techniques de la Société des Crématoriums seront équivalentes à celle d'OGF ;
Considérant que cette opération de restructuration a uniquement pour conséquence un changement de délégataire au contrat au sens juridique du terme et est sans impact sur la gestion et l'exploitation du crématorium d'Argentan ;
Considérant le projet d'avenant n° 3 ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public pour la construction, l'équipement et l'exploitation du crématorium d'Argentan décidant de modifier, dans l'ensemble du contrat et de ses annexes, l'identité du délégataire actuel à la suite de l'opération de restructuration du groupe OGF et à la création de la Société des Crématoriums.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LE VEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 28 Pouvoir: 1 Votants: 29 <u>Vote</u> Pour: 29 Contre: 0 Abstention : 0	Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. Présents : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; CHOQUET Brigitte ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte. <u>Excusé</u> : VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian). <u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-154

Avis concernant la demande d'autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien à Moulins-sur-Orne

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-12 ;
Vu le code de l'environnement, notamment l'article L.511-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2025 prescrivant l'ouverture d'une consultation publique du lundi 3 novembre 2025 au mardi 3 février 2026 ;
Considérant la demande de la société IEL ENR 156 tendant à obtenir une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit « Les Houdonnières » sur le territoire de la commune de Moulins-sur-Orne ;
Considérant que le conseil municipal de la ville d'Argentan est appelé à donner son avis sur ce dossier, dans la mesure où la ville d'Argentan est concernée par le rayon d'affichage, au regard du lieu d'implantation des éoliennes ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable sur la demande de la société IEL ENR 156 tendant à obtenir une autorisation environnementale relative à l'exploitation d'un parc éolien au lieu-dit « Les Houdonnières » sur le territoire de la commune de Moulins-sur-Orne.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire
Frédéric LEVEILLÉ



<p>VILLE D'ARGENTAN</p> <hr/> <p>Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil municipal</p> <p>Séance du 17 novembre 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 26 Contre: 0 Abstentions : 2</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p>Présents : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p>Excusés : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p>Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLER Karim.</p>

2025-155	Modification du tableau des effectifs -Avancements de grade
-----------------	---

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n°84-63 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;
Vu l'arrêté du 5 juillet 2021 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels ;
Considérant qu'il convient de procéder aux avancements des agents concernés ;
Considérant les besoins de la résidence habitat jeunes et du point information jeunesse ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De procéder aux mouvements suivants, à la date du 1^{er} novembre 2025 :

Filière technique :

- Cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux (5 avancements) :
 - supprimer 4 postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
 - créer 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - supprimer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - créer 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Filière agents de police municipale :

- Cadre d'emploi des agents de police municipale (1 avancement) :

- supprimer 1 poste de gardien-brigadier de police municipale à temps complet,
- créer 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet.

Article 2

De créer un poste d'animateur territorial à temps complet pour exercer les fonctions d'animateur socio-éducatif partagé entre la Résidence Habitat Jeunes et le Point Information Jeunesse (PIJ).

Article 3

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>VILLE D'ARGENTAN ——— Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly; HOULLIER Karim.</p>

2025-156	Ouverture dominicale des commerces de détail de la Ville d'Argentan pour l'année 2026
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du travail, notamment les articles L.3132-26 à L.3132-27-1 et R.3132-21;
Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal ;
Considérant les consultations des organisations d'employeurs et de salariés intéressées en date du 25 septembre 2025 ;
Considérant que le nombre des dimanches ouverts à l'activité commerciale ne peut excéder douze par an ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'émettre un avis favorable au calendrier 2026 d'ouverture dominicale des commerces de détail sur la ville d'Argentan, soit :

- Pour les commerces de détail, autres que l'automobile, le secteur bricolage et les commerces réglementés par un arrêté préfectoral, les dimanches :
15 mars 2026, 5 avril 2026, 31 mai 2026, 21 juin 2026, 28 juin 2026, 29 novembre 2026, 6 décembre 2026, 13 décembre 2026, 20 décembre 2026 et 27 décembre 2026.
- Pour les commerces de détail automobile, les dimanches correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs (type portes ouvertes), à savoir:
18 janvier 2026, 15 mars 2026, 14 juin 2026, 13 septembre 2026 et 11 octobre 2026.

Article 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne		Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p>		<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p>Présents : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p>Excusés : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p>Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.</p>
2025-157	Promesse d'occupation temporaire du domaine public de la ville d'Argentan aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance de centrales photovoltaïques au sol	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-12 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-20 ;
Vu la délibération n° 2024-100 du 30 septembre 2024 portant lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'installation, l'exploitation et la maintenance de panneaux photovoltaïques sur le domaine public de la ville d'Argentan ;
Considérant que la ville d'Argentan, dans le cadre de sa démarche de transition énergétique, désire développer les énergies renouvelables sur son territoire ;
Considérant que suite à la mise en concurrence, le groupement de sociétés ADIWATT et OneMW a été retenu ;
Considérant qu'il convient d'établir une promesse engageant la ville d'Argentan à consentir aux bénéficiaires une convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels pour produire de l'électricité à partir d'installations photovoltaïques qu'ils auront financées, installées et qu'ils exploiteront ;
Considérant le projet de promesse d'occupation temporaire du domaine public ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les termes de la promesse d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Clothilde MICHEL, 4^{ème} adjointe déléguée, à signer la promesse d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p>Présents : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p>Excusés : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p>Absents: ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-158 | **Conventions de partenariat pour le salage et le déneigement du Centre Hospitalier et du Centre de secours d'Argentan**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29;
Considérant que la ville d'Argentan souhaite mettre en place avec le Centre Hospitalier d'Argentan et le Service départemental d'incendie et de secours de l'Orne un partenariat pour le salage et le déneigement mécanique des voies et parkings désignés par les conventions ;
Considérant les projets de conventions de partenariat ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les conventions de partenariat conclues, pour la mise en place d'un dispositif de salage et déneigement mécanique de voies et parkings privés, avec les partenaires suivants :

- Centre Hospitalier d'Argentan, 47 Rue Aristide Briand, 61200 Argentan;
- SOIS de l'Orne, centre de secours d'Argentan, 25 rue Maurice Ravel, 61200 Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLE



VILLE D'ARGENTAN ——— Département de l'Orne		Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>		<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-159	Avenant n° 2 au procés-verbal de mise à disposition de biens pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco
-----------------	---

Vu l'article L.5211-5 III alinéa 1er du code général des collectivités territoriales selon lequel la mise à disposition est le régime de plein droit pour la gestion des biens mobiliers et immobiliers dans le cadre d'un transfert de compétence ;

Vu l'article L.1321-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité (ou de l'EPCI) bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Vu que selon ce même article, cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité (ou l'EPCI) bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci ;

Vu les articles L.1321-2 et L.1321-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant extension des compétences de la communauté de communes Argentan Intercom, au 1^{er} janvier 2014, aux compétences relevant du domaine scolaire et périscolaire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 mai 2023 portant changement de dénomination de la communauté de communes Argentan Intercom en « Terres d'Argentan Interco » ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° D2015-105ADM du 16 novembre 2015 portant mise à disposition de biens par la ville d'Argentan à la communauté de communes Argentan Intercom pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Argentan n° D15/093 du 28 septembre 2015 portant mise à disposition de biens à la communauté de communes Argentan Intercom pour l'exercice des compétences scolaire et périscolaire ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-2025-132 du 17 juin 2025 approuvant l'avenant n° 1 au procès-verbal ;

Vu la délibération du conseil municipal de la ville d'Argentan n° 2025-079 du 30 juin 2025 approuvant l'avenant n° 1 au procès-verbal ;

Vu le procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert des compétences scolaire et périscolaire signé entre la ville d'Argentan et la communauté de communes Argentan Intercom ;

Vu l'avenant n° 1 au procès-verbal de mise à disposition de biens dans le cadre du transfert des compétences scolaire et périscolaire signé entre la ville d'Argentan et la communauté de communes Argentan Intercom ;

Considérant qu'il convient de modifier l'annexe « Liste et descriptif des biens mis à disposition » du procès-verbal ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice des compétences scolaire et périscolaire entre la communauté de communes Terres d'Argentan Interco et la ville d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur Philippe JI DOUARD, 1^{er} adjoint au Maire, à signer l'avenant n° 2 au procès-verbal de mise à disposition des biens avec la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques {pouvoir à CHARLES Christian}.</p> <p><u>Absents</u>: ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-160	Convention de servitude avec la société ENEDIS concernant la parcelle AH 007
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2224-31 ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz ;

Considérant le projet de convention de servitudes applicable aux ouvrages de distribution publique d'électricité entre la Ville d'Argentan et la société ENEDIS visant à établir à demeure un droit dans une bande de 3 mètres de large pour la pose d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 3 mètres, et pour ses accessoires, sur la parcelle AH 007 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n°1 du 4 novembre 2025;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver la convention de servitudes entre la société ENEDIS dont le siège social est ENEDIS, 4 Place de la Pyramide 92 800 PUTEAUX représentée par Mme Sabine LABEYLIE en qualité d'Adjoint au directeur raccordement et ingénierie, dûment habilitée et la commune d'Argentan.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout autre document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

Article 3

D'autoriser les travaux sur la parcelle AH 007.

Article 4

Dé préciser que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.

Article 5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28 <u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0	Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>5^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian). <u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.

2025-161	Renouvellement de l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) -Année 2026
-----------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Considérant le souhait de la collectivité de consolider et de développer le service « vie associative » afin qu'il devienne un véritable espace d'information, d'orientation et d'accompagnement des associations dans leurs fonctionnements et leurs projets ;
Considérant que le Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) est un lieu de ressources, de formations et d'expertise sur la vie associative et qu'il accompagne la collectivité dans la réalisation de son Observatoire Local de la Vie Associative (OLVA) ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De valider le renouvellement de l'adhésion au Réseau National des Maisons des Associations (RNMA) pour 2026.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense relative au montant de l'adhésion annuelle, soit 450 €.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Christophe RÉMOND, conseiller municipal délégué, à signer tous les documents relatifs à cette demande d'adhésion.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal <hr/> Séance du 17 novembre 2025
---	---

Date de convocation
7 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoir: 1
Votants: 28

Vote
Pour: 28
Contre: 0
Abstention : 0

Publication le :

- 2 DEC. 2025

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *1^{er} adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *J^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusés : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents: ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.

2025-162

Subventions - 3271 - Soutien aux sportifs de haut niveau

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7 qui dispose que l'attribution des subventions donnent lieu à une délibération distincte du budget ;
Considérant la volonté de la municipalité d'encourager les associations qui contribuent par leurs résultats sportifs à la promotion et à la valorisation du territoire argentanais ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer aux associations le montant des subventions suivantes :

Association	Nom sportif	Proposition	Observations
BAYARD Tennis de Table Handisport	Florian MERRIEN	2 000€	Liste ministérielle Elite
	Emeric MARTIN	2 000€	Liste ministérielle Seniors
BAYARD Tennis de Table	Equipe Pro A F	20 000 €	
	Equipe N1 F	1 500 €	
	Equipe N2 M	1 250 €	
	Equipe N3 M	1 000 €	
	Cléa DE STOPPELIRE	2 000 €	Liste ministérielle Relève jeunes
	Anaë DE STOPPELIRE	1 000 €	Liste ministérielle collectif National
	Lisa ZHAO	1 500 €	Liste ministérielle Relève jeunes
	Louis HUSSON	400 €	

	Nina LAUNAY PAY	400 €	
	Lilan LI	400 €	
	Yana TIMINA	400 €	
	Elinor DAVIDOV	400€	
BAYARD Badminton	Equipe N2	1 250 €	
	Célia LOURGHI	400 €	
	Maxime RENAUD	400 €	
	Paul TOQUEVILLE	400 €	
	Eugénie GUERDER	400 €	
	Zoé CHAUVEL	400 €	
	Marco MARIE	400 €	
	Nina LOURGHI	400€	
	Arthur SHANMUGARAJAH	400 €	
	Charles FERRION	2 000€	Liste ministérielle Elite
Patronage Laïque Canoë Kayak	Emma ROINOT	1 500 €	Liste ministérielle Espoirs
	Maxime ADAM	400 €	France/ Equipe
	Romain EUDE	400€	France/ Equipe
	Tom FLOUVAT	400 €	France/ Equipe
	Tom GOULLEY	400 €	France/ Equipe
	Patronage Laïque Bowling	Equipe Nat 3	1 000 €
Bayard Athlétisme	Micheline BAILLY	800 €	Participation Championnat d'Europe
	Olivier GALLON	1 000 €	Podium Championnat d'Europe
Patronage Laïque Billard	Philippe MARCHAIS	800 €	
Argentan Triathlon	Arnaud DUCEROIT	1 000 €	Champion du Monde
Judo Club Argentanais	Angélique DURIEZ	800 €	Participation Championnat du Monde
	Corentin ANNE	800 €	Participation Championnat du Monde
Société de Tir	Éric TROLLEY	300 €	Champion de France
Argentan BMX	Vanessa COURMACEL	800 €	Participation Championnat du Monde
Ball Trap Club An1entan	Florian COLLIN	800 €	Participation Championnat du Monde

Article 2

De dire que ces montants seront imputés sur la fonction 3271 « Soutien aux sportifs de haut niveau », 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
---	---

Date de convocation
7 novembre 2025

Conseillers
En exercice : 33
Présents : 26
Pouvoir: 1
Votants: 27

Vote
Pour: 27
Contre: 0
Abstention : 0

Publication le :

- 2 DEC. 2025

Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.

Présents : LEVEILLÉ Frédéric, *Maire* ; JIDOUARD Philippe, *ter adjoint* ; BENOIST Danièle, *2^{ème} adjointe* ; LASNE Hervé, *3^{ème} adjoint* ; MICHEL Clothilde, *4^{ème} adjointe* ; JOUADÉ Yannick, *5^{ème} adjoint* ; BELHACHE Alexandra, *6^{ème} adjointe* ; LADAME Julian, *7^{ème} adjoint* ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise; THIERRY Anne-Charlotte.

Excusés : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).

Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

N'a pas pris part au vote : PETIT Lydia

2025-163	Vote des subventions - 028 - Fêtes et Cérémonies
-----------------	---

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant la demande d'avance de subvention présentée par l'association Fête de la Normandie ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 en date du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer pour 2025 l'avance sur subvention suivante :

Association	Nature de la subvention	Montant
Association Fête de la Normandie	Ordinaire	18 000 euros

Article 2

D'approuver la convention avec l'association Fête de la Normandie indiquant l'objet et les conditions d'utilisation de la subvention.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Article 4

De rappeler que le bénéficiaire de la subvention s'engage à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous ses supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet...) le logo de la ville et/ou la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elle pourra être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

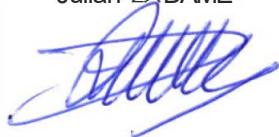
Article 5

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 028 « Fêtes et cérémonies », nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé», au budget 2025.

Article 6

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne</p> <p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Délibération du Conseil municipal</p> <p>Séance du 17 novembre 2025</p> <p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TERÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u>: CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>
---	--

2025-164	Subventions - 632 - Industrie, Commerce et Artisanat
-----------------	---

Vu l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Vu la convention d'objectifs qui lie la Ville d'Argentan et la Fédération Commerciale, Artisanale et Industrielle du bassin d'Argentan ;

Vu la délibération n° 2024-093 du Conseil municipal du 17 juin 2024 fixant les nouveaux tarifs de locations du Quai des Arts ;

Considérant le premier versement de la subvention accordée suite au Conseil municipal du 30 juin 2025;

Considérant que les objectifs ont été atteints et qu'il convient de verser le solde de la subvention ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Nom de l'Association	Subvention 2025 Montant du Solde	Subvention exceptionnelle Location QDA - Octobre Rose	TOTAL
Fédération Commerciale, Artisanale et Industrielle du Bassin d'Argentan	12 500 €	1 582 €	14 082 €

Article 2

De rappeler que les bénéficiaires des subventions s'engagent à valoriser le soutien financier de la ville en faisant figurer sur tous leurs supports de communication publics (affiches, brochures, communiqués de presse, site internet..) le logo de la ville *eUou* la mention « avec le soutien de la ville d'Argentan ». A défaut, elles pourront être dans l'obligation de reverser la totalité ou une partie de la subvention allouée.

Article 3

De dire que ce montant sera imputé à la fonction 632 « Industrie, Commerce et Artisanat», nature 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé».

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN ——— Département de l'Orne		Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025		Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.
<u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28		<u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.
<u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0		<u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).
Publication le : - 2 DEC. 2025		<u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.
2025-165	Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne, le Conseil départemental de l'Orne et la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de l'Orne concernant la Résidence Habitat Jeunes - Le Pass'HAJ	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la Résidence Habitat Jeunes - Le Pass'HAJ est un établissement social accueillant des jeunes âgés de 16 à 30 ans, dans le cadre d'un accompagnement global vers l'autonomie et qui a pour mission principale de favoriser l'accès au logement, à l'emploi, à la formation et à la vie sociale des jeunes, en leur proposant un hébergement temporaire associé à un accompagnement socio-éducatif individualisé ;

Considérant la nécessité de poursuivre le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne (CAF), le Conseil Départemental de l'Orne et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) afin de garantir la continuité de cette mission d'intérêt général ;

Considérant la volonté de poursuivre ces conventionnements ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 2 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les conventionnements d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne (CAF), le Conseil Départemental de l'Orne et la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) régissant le partenariat entre la Résidence Habitat Jeunes Le Pass'HAJ et ces trois institutions.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-166 **Conditions générales de vente relatives aux animations sportives municipales**
« Tickets Sports »

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'articles L.2121-29;
Considérant le fonctionnement du service municipal des Sports ;
Considérant la volonté de la ville d'Argentan de moderniser et de sécuriser les procédures d'inscription aux activités sportives municipales, notamment celles organisées dans le cadre du dispositif « Tickets Sports » pendant les vacances scolaires et de formaliser les règles contractuelles applicables aux usagers lors de l'achat en ligne de places pour ces activités via le site Espace Citoyen ;
Considérant qu'il y a lieu d'approuver les Conditions Générales de Vente (CGV) définissant les modalités d'inscription, de participation et de paiement des activités sportives destinées aux enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les Conditions Générales de Vente (CGV) applicables aux « Tickets Sports » de la ville d'Argentan, telles que présentées en annexe à la présente délibération.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur Yannick JOUADÉ, 5^{ème} adjoint, à signer tous les documents afférents et à mettre en œuvre les présentes dispositions.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>VILLE D'ARGENTAN ——— Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p><u>Publication le :</u> - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOUILLIER Karim.</p>

2025-167 **Quai des Arts - Conventions de partenariat**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi n° 2003-709 du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;
Considérant que les parrains et les partenaires suivants - Journal de l'Orne, ICI NORMANDIE, Journal Ouest-France, BEST WESTERN, CCAS d'Argentan et SESSAD de l'Orne - souhaitent apporter leur soutien à l'activité du Quai des Arts de la Ville d'Argentan ;
Considérant l'avis favorable de la commission n° 3 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'approuver les conventions de partenariat pour la saison 2025-2026 du Quai des Arts incluant le festival des Trop Petits 2026 avec :

- Le Journal de l'Orne, sis 3 bis avenue de la forêt Normande - 61200 Argentan
- La station radio Ici Normandie, sise 12 rue Rosa Parks - 14 053 Caen CEDEX 04
- Le Journal Ouest-France, sis 10 rue du Breuil - 35051 Rennes Cedex 9
- L'Hôtel Best Western, sis 6 boulevard Carnot- 61200 Argentan

Article 2

D'approuver les conventions de partenariat pour les saisons 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 du Quai des Arts incluant les festivals des Trop Petits 2026, 2027 et 2028 avec :

- Le CCAS d'Argentan, sis 4 rue du collège - 61200 Argentan
- Le SESSAD Départemental de l'ADAPEI de l'Orne, sis 48 rue Lazare Carnot - 61000 ALENCON

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire ou Madame Anne-Charlotte THIERRY, conseillère municipale déléguée, à signer les conventions.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne</p>	<p>Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025</p>
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-168	Dénomination d'une impasse et d'un chemin
----------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28, L.2121-29 et L.2121-30;

Vu l'article L.321-4 du code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi 3DS n° 2022-218 du 21 février 2022, notamment son article 169;

Vu le décret n° 2023-767 du 11 août 2023 relatif à la mise à disposition par les communes des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons et autres constructions ;

Vu la délibération n° 2025-048 du Conseil municipal du 24 mars 2025 validant le principe d'une mise à jour globale de la dénomination des voies, du numérotage des immeubles de la commune, et autorisant l'engagement des démarches à cette mise en œuvre ;

Considérant la nécessité de nommer dès à présent certaines voies ;

Considérant l'avis des habitants lors des concertations et rencontres menées entre juillet et octobre 2025 ;

Considérant l'avis favorable de la commission n° 1 du 4 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De nommer les voies suivantes selon le plan joint :

- Impasse de la Cascade (en mémoire du nom d'une ancienne auberge du quartier)
- Chemin Physalis (nom latin du Coqueret (plante))

Article 2

De dire que ces dénominations prendront effet à compter du 15 avril 2026.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



<p>VILLE D'ARGENTAN — Département de l'Orne</p> <p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p><u>Publication le :</u> - 2 DEC. 2025</p>	<p>Délibération du Conseil municipal</p> <p>Séance du 17 novembre 2025</p> <p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p>Présents : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p>Excusés: CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p>Absents : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>
---	---

2025-169

Sollicitation de subvention Fonds Vert-Aide aux maires bâtisseurs

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-1, L.2122-22 et L.2122-23;

Vu la délibération du Conseil municipal n° D20-031 du 3 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire ;

Considérant l'enjeu d'une recette potentielle de 139 500 € pour la Ville en répondant à l'appel à projet « Fonds vert - aide aux maires bâtisseurs » ;

Considérant l'indisponibilité de plan de financement des projets recensés pour réponse à l'appel à projet « Fonds vert - aide aux maires bâtisseurs » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander à tout financeur l'attribution de subventions dans le cadre de la réponse à l'appel à projet « Fonds vert - aide aux maires bâtisseurs », sans disposer du plan de financement des opérations recensées,

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à la réponse de l'appel à projet « Fonds vert - aide aux maires bâtisseurs ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN <hr/> Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<p><u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoir: 1 Votants: 28</p> <p><u>Vote</u> Pour: 28 Contre: 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le : - 2 DEC. 2025</p>	<p>Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan.</p> <p><u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise ; THIERRY Anne-Charlotte.</p> <p><u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian).</p> <p><u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.</p>

2025-170	Demande de fonds de concours communautaire dans le cadre de l'aménagement de la rue Charlotte Corday
-----------------	---

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5214-16 V ;
Vu la convention du 9 décembre 2020 fixant le principe d'un fonds de concours pour le financement des travaux d'aménagement de la rue Charlotte Corday ;
Vu l'article 13 de cette convention stipulant que la ville d'Argentan peut émettre un titre de recette à l'encontre de Terres d'Argentan Interco pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue Charlotte Corday ;
Considérant que le coût final de ces travaux s'élève à 591 857,48 € hors taxe ;
Considérant l'obtention d'une subvention DETR d'un montant de 174 769,20 € pour cette opération ;
Considérant que le fonds de concours demandé à Terres d'Argentan Interco s'élève à 30 % du coût hors taxe des travaux, subventions obtenues déduites, soit $(591\ 857,48 - 174\ 769,20) \times 0,30 = 125\ 126,48$ €
Considérant l'avis favorable de la commission n° 4 du 5 novembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

De fixer à 125 126,48 € (cent-vingt-cinq-mille-cent-vingt-six euros et quarante-huit centimes) le montant du fonds de concours à verser par Terres d'Argentan Interco au bénéfice de la ville d'Argentan dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Charlotte Corday.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ



VILLE D'ARGENTAN Département de l'Orne	Délibération du Conseil municipal Séance du 17 novembre 2025
<u>Date de convocation</u> 7 novembre 2025 <u>Conseillers</u> En exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs: 1 Votants : 28 <u>Vote</u> Pour:28 Contre: 0 Abstention : 0 Publication le : - 2 DEC. 2025	Le dix-sept novembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil municipal d'Argentan s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville d'Argentan, sous la présidence de Frédéric LEVEILLÉ, Maire d'Argentan. <u>Présents</u> : LEVEILLÉ Frédéric, <i>Maire</i> ; JIDOUARD Philippe, <i>1^{er} adjoint</i> ; BENOIST Danièle, <i>2^{ème} adjointe</i> ; LASNE Hervé, <i>3^{ème} adjoint</i> ; MICHEL Clothilde, <i>4^{ème} adjointe</i> ; JOUADÉ Yannick, <i>5^{ème} adjoint</i> ; BELHACHE Alexandra, <i>6^{ème} adjointe</i> ; LADAME Julian, <i>7^{ème} adjoint</i> ; BEJAOUI Sandra ; BULLIER Daniel ; CHAILLOU Hubert ; CHARLES Christian ; FRÉNÉHARD Guy ; GOBÉ Carine ; LECERF Lionel ; LEDENTU Sébastien ; LOUVET Nathalie ; MELOT Michel ; MÉNARD Jacqueline ; MENEREUL Jean-Louis ; MONTEGGIA Martine ; PETIT Lydia ; POULAIN Christine ; RÉMOND Jean-Christophe ; TÉRÉSA Isabelle ; TERRÉ Françoise; THIERRY Anne-Charlotte. <u>Excusés</u> : CHOQUET Brigitte ; VIMONT Jacques (pouvoir à CHARLES Christian). <u>Absents</u> : ALLIGNÉ Christophe ; DE GOUSSENCOURT Marc ; GRESSANT Taly ; HOULLIER Karim.

2025-171	Demande de subvention pour le lancement de la personne morale organisatrice du projet d'autoconsommation collective d'énergie
----------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2311-7 qui dispose que l'attribution des subventions donnent lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir le projet d'autoconsommation collective d'électricité ;

Considérant le rôle de l'association Terres d'Argentan Energies Locales dans le fonctionnement de la personne morale organisatrice ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'attribuer à l'association Terres d'Argentan Energies Locales une subvention de 500 €

Article 2

De dire que ce montant sera imputé sur la fonction 758 « Autres actions en matière de politique énergétique », 65748 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance,
Julian LADAME



Le Maire,
Frédéric LEVEILLÉ

